

1375, boul. St. Laurent Blvd., Ottawa, ON K1G 0Z7  
Tel./Tél. : (613) 237-1590 Fax/Télé. : (613) 237-5508 Toll free/Sans frais : (844) 237-1590  
cupemail@cupe.ca/courriel@scfp.ca – cupe.ca/scfp.ca

Le 30 mai 2018

L'honorable Jean-Yves Duclos, député libéral  
Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le ministre Duclos,

Je vous écris aujourd'hui en réponse à votre invitation à présenter un mémoire écrit sur l'approche axée sur les droits de la personne de la Stratégie nationale sur le logement du Canada. Comme président du plus grand syndicat au Canada, j'incite le gouvernement à poser des gestes concrets pour illustrer l'engagement pris à l'égard du droit à un logement adéquat, tel que défini par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels de l'ONU. L'absence de logement adéquat mine le sentiment d'humanité des individus. Les Canadiens méritent qu'on leur garantisse le droit au logement et cela doit se traduire par un plan d'action concret.

Le Syndicat canadien de la fonction publique représente 650 000 membres de toutes les régions du Canada. Parmi eux, 3400 travaillent directement dans le secteur du logement social. Nous avons aussi des membres qui travaillent dans des refuges pour les sans-abri et qui offrent des services municipaux de logement et de soutien au logement. Au pays, 1,6 million de Canadiens ont besoin d'un logement et nos membres sont bien placés pour savoir que la Stratégie nationale sur le logement axée sur les droits est nécessaire.

La Stratégie nationale sur le logement est sans doute la mesure la plus concrète pour s'attaquer à la crise du logement qui sévit au Canada depuis des décennies. Il est très important que la loi qui régira la mise en œuvre d'une stratégie axée sur les droits mentionne clairement le « droit au logement ». Reconnaître que les personnes sans-abri ou vivant dans des logements inadéquats ne doivent pas être considérés comme des bénéficiaires de services mais comme des individus avec des droits contribue grandement à l'autonomie de ces personnes.

.../2

**MARK HANCOCK**  
National President/Président national

**CHARLES FLEURY**  
National Secretary-Treasurer/Secrétaire-trésorier national

**DENIS BOLDUC, FRED HAHN, JUDY HENLEY, DANIEL LÉGÈRE, MARLE ROBERTS**  
General Vice-Presidents/Vice-présidences générales

Il est également crucial qu'elles aient accès à la justice si leur droit au logement est bafoué. Les organismes décisionnels comme les tribunaux des droits de la personne ou les commissions du logement devraient pouvoir entendre les demandes relatives aux violations du droit au logement et faire respecter la loi qui régira la Stratégie nationale sur le logement. L'un des aspects centraux d'une stratégie axée sur les droits sera de permettre à des groupes marginalisés d'identifier les besoins en logement non comblés, les recours adéquats, ainsi que les lois, les politiques et les programmes qui nuisent à l'accès à un logement adéquat.

La nouvelle fonction de défenseur du logement jouera un rôle important dans la reddition de comptes et la supervision de la Stratégie. Pour cette raison, le défenseur du logement devrait être nommé par le Parlement et être indépendant du gouvernement, en plus de disposer de ressources suffisantes pour être efficace. Le poste devra avoir l'autorité et les ressources voulues pour se rendre dans les communautés, mener des enquêtes sur des problèmes systémiques et participer aux audiences des tribunaux des droits de la personne dans les cas pertinents.

La Stratégie nationale sur le logement vise à réduire l'itinérance de 50 pour cent en dix ans. Cette cible est malheureusement inférieure à l'engagement pris par le Canada relativement à l'atteinte des objectifs de développement durable en 2030. La Stratégie doit reconnaître l'obligation immédiate du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à l'itinérance d'ici 2030. Elle doit aussi préciser un engagement spécifique à l'égard de l'élimination des inégalités systémiques fondées sur la race, le genre, le handicap ou d'autres motifs.

Le SCFP approuve bon nombre des engagements financiers prévus dans la Stratégie nationale sur le logement. Mais nous avons constaté des retards dans l'allocation des importantes sommes réservées aux infrastructures au cours des deux dernières années et même plus. Pour la Stratégie nationale sur le logement, le gouvernement doit mettre en place des mécanismes pour que les fonds promis soient distribués facilement et à temps. Nous applaudissons aussi l'engagement à l'égard de nouvelles constructions, mais nous craignons que le recours au secteur privé compromette l'objectif d'offrir des logements abordables, et ce, à long terme. La Société canadienne d'hypothèques et de logement a indiqué son intention de conclure des partenariats public-privé et d'utiliser d'autres méthodes inspirées du libre-marché, comme la valorisation foncière. Nous ne croyons pas que cette approche soit optimale.

Nous doutons aussi de l'efficacité de l'allocation pour le logement transférable qui sera mise en place en 2020. Sans lien direct avec le logement abordable du secteur public, cette allocation peut servir de subvention gouvernementale directe aux propriétaires privés. De plus, à son niveau actuel, l'allocation pour le logement transférable n'aidera que très peu les personnes vivant dans des régions urbaines aux loyers élevés, comme Vancouver et Toronto, où le marché exclut même les familles aux revenus moyens.

La Stratégie nationale sur le logement doit faire en sorte que les acteurs du secteur privé respectent l'obligation du Canada de protéger le droit au logement. Les promoteurs et investisseurs privés doivent offrir des logements abordables, adéquats et accessibles convenant à un éventail de familles. Il faut établir des cibles et des règlements pour assurer le développement du logement locatif en particulier. On peut y arriver, par exemple, en fixant des cibles pour le logement locatif et en élaborant des politiques de zonage inclusives en collaboration avec les provinces et les municipalités. La Stratégie doit aussi prévoir des mesures pour freiner la spéculation et empêcher la privatisation de terrains publics. Les terrains publics fournis dans le cadre de programmes de logement doivent rester publics, par exemple en signant des baux à long terme. Enfin, les investisseurs et les propriétaires du secteur privé doivent être sensibilisés aux droits de la personne.

En tant que signataire de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, le Canada doit respecter l'article 23 qui prévoit que les peuples autochtones ont le droit de participer à l'élaboration des programmes de logement les concernant et de gérer eux-mêmes ces programmes. Le Canada doit officiellement reconnaître ces droits dans la Stratégie nationale sur le logement et dépasser les vagues promesses de « collaboration » et de « coopération » qui n'en tiennent pas véritablement compte.

Tout le monde au Canada profitera d'une Stratégie nationale sur le logement qui permet d'exercer le droit au logement conformément aux lois internationales sur les droits de la personne. Je constate avec satisfaction que nous partageons l'objectif d'un logement adéquat pour tous au Canada et je continuerai à collaborer pour que la Stratégie prenne les bons moyens pour atteindre cet objectif.

Je vous prie d'accepter, Monsieur le ministre Duclos, mes salutations distinguées.

Le président national,

MARK HANCOCK

: vm\*sepb491

cc: A. Vaughan, secrétaire parlementaire du ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social;  
S. Benson, critique néo-démocrate en matière de logement;  
K. Vecchio, porte-parole de l'opposition conservatrice pour les familles, les enfants et le développement social;  
E. Sidall, président et PDG, Société canadienne d'hypothèques et de logement